



# BUDGET PRIMITIF 2018



*Une ville, des projets*

VILLE DE  
**FONDETTE**  
AU COEUR DU VAL DE LOIRE





LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

[www.fondettes.fr](http://www.fondettes.fr)

Mairie de  
Fondettes

# LES AMBITIONS DU BUDGET 2018

**0%**  
D'AUGMENTATION  
DES TAUX  
(PART COMMUNALE)

INVESTIR POUR  
MODERNISER  
NOTRE VILLE

SOUTENIR  
LE TISSU  
ASSOCIATIF

MAINTENIR  
UN SERVICE PUBLIC  
DE QUALITÉ POUR  
NOS HABITANTS

MAÎTRISER  
LA MASSE  
SALARIALE

ÊTRE  
ATTENTIF AUX  
PLUS FRAGILES

ENCOURAGER  
LA CULTURE SOURCE  
DE LIEN SOCIAL ET  
D'ÉPANOUISSEMENT

RESPECT  
DU PROJET  
DE VILLE

# SOMMAIRE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Montant total du Budget Primitif 2018 .....	1
1ère Partie : Présentation du Budget Principal.....	3
1- La balance détaillée du budget Principal.....	4
2- La section de fonctionnement .....	6
2.1- Les recettes de fonctionnement .....	7
2.1.1 Les recettes de fonctionnement de l'année.....	8
1°) Les impôts et taxes.....	8
2°) Les dotations et participations.....	9
3°) Les produits des services.....	11
4°) Les autres produits de gestion courante.....	13
5°) Les remboursements de frais personnel.....	13
2.1.2 L'Excédent antérieur reporté.....	13
2.2- Les dépenses de fonctionnement .....	14
2.2.1- Les dépenses réelles de fonctionnement.....	15
1°) Les charges à caractère général.....	15
2°) Les frais de personnel.....	16
3°) Les charges de gestion courante.....	18
4°) Les charges financières.....	18
5°) Les charges exceptionnelles.....	19
2.2.2- Les dépenses d'ordre.....	19
1°) L'autofinancement .....	19
2°) Les amortissements.....	19
3- La section d'investissement.....	20

3.1- Les Recettes d'investissement.....	21
1°) L'autofinancement.....	21
2°) Le fonds de compensation de la TVA.....	22
3°) Les subventions.....	22
4°) Les cessions.....	22
5°) L'emprunt.....	22
3.2- Les Dépenses d'investissement.....	22
1°) Les aménagements de voirie, espaces publics de voirie, eaux pluviales.....	22
2°) Le développement urbain.....	23
3°) L'aménagement des Grands Champs.....	23
4°) Les équipements sportifs.....	24
5°) Les équipements culturels.....	24
6°) Les équipements de la jeunesse et de l'enfance.....	24
7°) Les autres équipements.....	25
8°) Les parcs et jardins – Environnement.....	25
9°) L'équipement en matériel.....	26
10°) Le remboursement en capital de la dette.....	26
3.3- Intégration des résultats 2017 dans la section d'investissement.....	28
2ème Partie : Présentation du budget commerces.....	29
1- La balance détaillée.....	30
2- Détail des sections.....	32
2.1- La section de fonctionnement.....	32
2.2- La section d'investissement.....	33
3ème Partie : Présentation du budget Cormier Véron.....	34
1- détail de la section de fonctionnement.....	35
4ème Partie : Présentation du budget Garreau.....	36
1- Section de fonctionnement.....	36
2- Section d'investissement .....	36

## 1- Montant total du Budget Primitif 2018

Le budget total de la ville de Fondettes, en 2018, s'élève à la somme de et se compose des budgets suivants :

⇒ <b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>18 763 500,00 €</b>
---------------------------	------------------------

dont en :

section de fonctionnement	12 938 500 €
section d'investissement	5 825 000 €

⇒ <b>BUDGET ANNEXE COMMERCES</b>	<b>2 277 146,80 €</b>
----------------------------------	-----------------------

dont en :

section de fonctionnement	1 156 945,00 €
section d'investissement	1 120 201,80 €

⇒ <b>BUDGET ANNEXE CORMIER VERON</b>	<b>5 666,98 €</b>
--------------------------------------	-------------------

dont en :

section de fonctionnement	5 666,98 €
---------------------------	------------

⇒ <b>BUDGET ANNEXE GARREAU</b>	<b>733 713,00 €</b>
--------------------------------	---------------------

dont en :

section de fonctionnement	370 623,00 €
section d'investissement	363 090,00 €

<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>21 780 026,78 €</b>
------------------------	------------------------

**BUDGETS 2018** (Hors Restes à Réaliser)

**BUDGET PRINCIPAL**  
18 763 500 €

Recettes réelles de Fonctionnement <b>11 978 035,30 €</b> Excédent Antérieur Reporté <b>960 464,70 €</b>
Recettes réelles d'Investissement <b>2 890 270 €</b> Autofinancement <b>2 934 730 €</b>

Dépenses Réelles de Fonctionnement <b>10 003 770 €</b> Autofinancement <b>2 934 730 €</b>
Dépenses d'investissement <b>5 825 000 €</b>

**BUDGET COMMERCES**  
2 277 146,80 €

Recettes réelles de Fonctionnement <b>1 118 002,10 €</b> Excédent Antérieur Reporté <b>38 942,90 €</b>
Recettes d'investissement <b>1 800 €</b> Excédent antérieur reporté <b>1 118 401,80 €</b>

Dépenses Réelles de Fonctionnement <b>1 155 145 €</b> Amortissements <b>1 800 €</b>
Dépenses d'Investissement <b>1 120 201,80 €</b>

**BUDGET CORMIER  
VERON**  
5 666,98 €

Recettes de Fonctionnement <b>5 666,98 €</b>
---

Dépenses de Fonctionnement <b>5 666,98 €</b>
---

**BUDGET GARREAU**  
733 713,00 €

Recettes de Fonctionnement <b>370 623,00 €</b>
Recettes d'Investissement <b>363 090,00 €</b>

Dépenses de Fonctionnement <b>370 623,00 €</b>
Dépenses d'investissement <b>363 090,00 €</b>

# **1<sup>ère</sup> PARTIE**

## **PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL**

# **1- BALANCE DÉTAILLÉE DU BUDGET PRINCIPAL**

### BALANCE DETAILLEE DU BUDGET PRINCIPAL

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 938 500 €</b>	<b>DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 938 500 €</b>
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	11 978 035 €	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	10 003 770 €
Impositions directes	5 921 138 €	011 – Charges à caractère général	1 998 430 €
Autres recettes fiscales	821 900 €	012 – Charges de personnel	6 022 729 €
DGF	1 390 171 €	65 – Charges de gestion générale	1 655 007 €
Autres dotations et participations	1 037 394 €	66- Charges financières	257 400 €
Produits des services	1 436 755 €	67 – Charges exceptionnelles	5 250 €
Autres recettes	1 370 677 €	739 –atténuation de produit	2 100 €
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		Dépenses imprévues	62 854 €
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>960 465 €</b>	<b>DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 934 730 €</b>
		Amortissements	479 000 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 825 000 €</b>	Autofinancement	2 455 730 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 890 270 €	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 825 000 €</b>
FCTVA	420 500 €	Infrastructures	1 840 000 €
Subventions	231 470 €	Développement urbain	1 326 563 €
Cessions	560 000 €	Aménagement culturel	143 600 €
Dettes	1 678 300 €	Aménagement enfance et jeunesse	173 735 €
		Aménagement sportif	343 762 €
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 934 730 €	Autres équipements	617 955 €
Amortissements	479 000 €	Parcs et Jardins – Environnement	35 500 €
Autofinancement	2 455 730 €	Équipement en matériel	343 885 €
RAR Recettes	1 988 584,06 €	Dettes financières	1 000 000 €
Financement de la section de fonct.	2 415 280,30 €	RAR Dépenses	1 287 931,87 €
		Déficit antérieur reporté	3 115 932,49 €

## **2. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

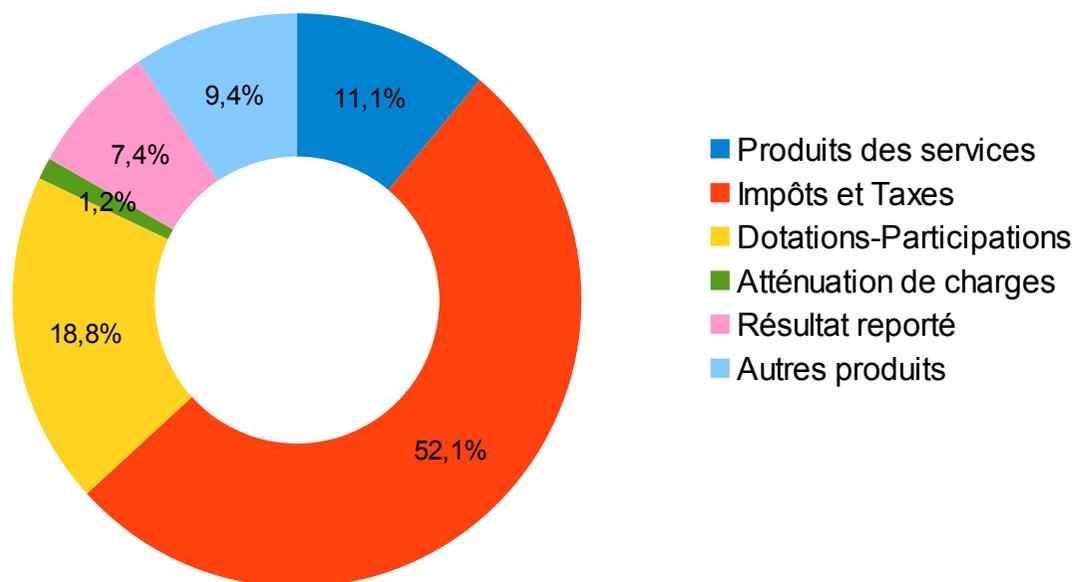
## 2.1. - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le **montant total des recettes** de Fonctionnement s'élève à la somme de **12 938 500 €** dont

- Recettes réelles	11 978 035,30 €
- Excédent antérieur	960 464,70 €

LIBELLE	CHAPITRE	BP 2017	Proposition BP 2018	2017/2018
Produits des services	70	1 615 714,00 €	1 436 755,00 €	-11,1%
Impôts et Taxes	73	6 935 996,00 €	6 743 038,00 €	-2,8%
Dotations et Participations	74	2 311 286,00 €	2 427 565,00 €	5,0%
Autres produits	75	60 600,00 €	1 213 011,00 €	1901,7%
Produits financiers	76	141,14 €	106,30 €	-24,7%
Produits exceptionnels	77	91 400,00 €		
Atténuation de charges	13	188 000,00 €	157 560,00 €	-16,2%
<b>s/total recettes réelles</b>		<b>11 203 137,14 €</b>	<b>11 978 035,30 €</b>	<b>6,9%</b>
Résultat reporté	OO2	2 096 362,86 €	960 464,70 €	-54,2%
<b>TOTAL</b>		<b>13 299 500,00 €</b>	<b>12 938 500,00 €</b>	<b>-2,7%</b>

## Répartition des recettes de fonctionnement 2018



### 2.1.1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 11 978 035,30 €

#### 1°) LES IMPÔTS ET TAXES (Chapitre 73) – 6 743 038 € représentant 52,1 % des recettes .

Ce chapitre retrace l'ensemble des recettes versées par les contribuables.

##### a) La fiscalité sur les ménages

###### • le Produit des contributions directes

Les bases prévisionnelles 2018 ont été revalorisées de 1,2 % correspondant à l'inflation (cf PLF 2018).

En plus de cette revalorisation, l'augmentation physique des bases sont de :

- Taxe d'habitation : +0,7 %
- Taxe sur le foncier bâti : + 0,8 %
- Taxe sur le foncier non bâti : - 0,9 %

**Pour la 4ème année consécutive, la municipalité propose de ne pas augmenter les taux des impôts (part communale).**

Avec ces variables, le produit serait le suivant :

	Bases	Taux	Montant
Taxe d'habitation	16 169 600	19,67 %	3 180 560
Taxe sur les logements vacants	61 400	19,67 %	12 078
Taxe foncière s/bâti	10 690 900	24,81 %	2 652 412
Taxe foncière s/non bâti	130 400	58,35 %	76 088
<b>TOTAL</b>			<b>5 921 138</b>

**b) L'allocation compensatrice de taxe professionnelle** reversée par la métropole sera d'un montant de **183 500 €** contre 623 362 € en 2017. En effet, les transferts de charges des espaces publics ont été revus au regard de la première année de fonctionnement.

**c) La dotation de solidarité communautaire**

Elle sera de **207 500 €** en augmentation de 2% comme prévu dans les orientations budgétaires de la Métropole.

**d) Les droits de mutation**

Le montant prévisionnel est de **400 000 €** contre 350 000 € prévus en 2017. Le réalisé 2017 était de 623 100 €.

**e) Les autres taxes (droits de place, emplacements publicitaires)**

Elles sont estimées à 30 900 € contre 14 900 € en 2017.

**2°) LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS** (Chapitre 74) - **2 427 565 €** représentant **18,8 %** des recettes.

**Ce chapitre retrace les recettes perçues par les partenaires de la ville : État, Département, Villes, Groupements de communes, Métropole, CAF, Partenaires privés.**

**a/ La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Non encore notifiée, la DGF a été estimée en fonction des éléments du projet de loi de programmation des finances publiques et de la loi de finances 2018.

Elle est estimée à 1 390 000 € contre 1 412 628 € en 2017.

LA DGF est composée de 3 parts :

❶ la dotation forfaitaire d'un montant de 1 139 000 € en baisse de 1 % au vu de l'écrêtement calculé chaque année sur la compensation de la part salaire de la TP (fonctionnant comme une variable d'ajustement de l'enveloppe normée).

❷ la dotation nationale de péréquation d'un montant de 163 469 € comme en 2017.

❸ la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : La ville n'est plus éligible à cette part de DGF depuis 2017 mais elle percevra une indemnité de sortie qui est dégressive d'année en année. Pour 2018, elle sera de 87 605 €.

#### **b/ les compensations des taxes**

Ces sommes sont versées par l'État pour compenser les abattements de fiscalité locale prévus par le code des impôts, elles n'ont pas encore été notifiées et les prévisions ont été maintenues aux montants réalisés en 2017.

- Compensation de taxe d'habitation : 189 160 €.
- Compensation de taxe foncière : 13 000 €.

soit une recette totale de **202 160 €**.

#### **c/ Les autres participations**

##### **- Petite enfance : 585 000 €.**

Le contrat enfance et jeunesse versé par la caisse d'allocations familiales pour les services liés à la petite enfance dispensés sur la ville d'un montant de 118 000 € comme en 2017.

Les montants des prestations de service unique de la CAF sont évalués à 452 000 € pour les 3 structures de petite enfance contre 436 000 € en 2017, en effet avec la fourniture des couches et des repas (à la Dorlotine) la ville perçoit une prestation bonifiée.

Le Département verse une aide de 6 000 € pour le fonctionnement du RAM.

La participation des communes de Luynes et Saint Etienne de Chigny pour le relais assistants maternels est évaluée à 9 000 € comme en 2017.

##### **- Scolaire : 125 850 €.**

Les participations concernant le pôle scolaire sont :

- État : Fonds d'amorçage rythmes scolaires + SMA : 36 850 €.
- Conseil Départemental : subvention intervenant musique : 1 200 €.
- Communes : enfants hors communes scolarisés à Fondettes : 8 000 €
- TMVL : transport scolaire : 52 000 €.
- Remb. Transport Saint Roch : 7 800 €.
- TMVL : remboursement des transports d'élèves : 20 000 €.

**- Autres : 87 858 €**

- TMVL : animations locales : 7 900 € (marché de Noël, festival de magie, journées du patrimoine)  
remboursements charges de fonctionnement Dojo : 34 000 €  
illuminations de Noël : 4 000 €
  
- CAF : passeports loisirs jeunes : 2 500 €
- Département : animations locales : 500 €
- Région : subvention saison culturelle : 888 €. (solde 2017). La subvention 2018 est d'un montant estimatif de 10 000 € (en cours de notification).
- État : remboursement contrats avenir : 15 490 € contre 39 600 € en 2017. (arrêt du dispositif)  
État : remboursement pour émission des titres sécurisés : 8 580 € au lieu de 5 030 € en 2017.  
Une majoration de 3 550 € pourra en outre être versée si la station enregistre plus de 1 875 demandes supplémentaires.
- Partenariat : Les entreprises versent 14 000 € de participation pour le festival de magie qui réunit plus de 1 000 spectateurs en 3 jours dans la salle de l'Aubrière.

En totalité les participations sont de **836 780 €**.

**d/ le FCTVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments publics et de voies publiques**

L'éligibilité au FCTVA a été élargie aux dépenses d'entretien des voies et des bâtiments publics payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La ville de Fondettes perçoit le FCTVA avec 2 ans de décalage, il s'agit donc de la 1<sup>ère</sup> année de versement sur la section de fonctionnement.

Le montant notifié par la préfecture est de **34 526 €**.

**3°) LES PRODUITS DES SERVICES (Chapitre 70) – 1 436 755 € représentant 11,1 % des recettes.**

**Ce chapitre retrace les recettes perçues par les utilisateurs des services à la population.**

En 2018, ce chapitre intègre :

- Le remboursement par TMVL des « dépenses de proximité » des compétences transférées que la ville continue à payer pour permettre une meilleure réactivité. Le montant prévisionnel est de **100 000 €**.

- Les remboursements par TMVL des mises à disposition de personnel de la ville pour **483 335 €**.

Une somme de **250 000 €** est également inscrite dans ce chapitre pour prévoir le remboursement par la métropole de la taxe d'aménagement.

## Evolution de la taxe d'aménagement depuis 2013

Année	Montant taxe	évolution
2013	110 293	
2014	137 389	+ 24,6 %
2015	169 794	+ 23,6 %
2016	235 250	+ 38,6 %
2017	295 068	+ 25,4 %

- Le remboursement par le CCAS des loyers du véhicule électrique assurant le taxi vill'âge à compter du mois d'avril 2018 pour **4 070 €**.

- **Petite enfance** :

Les participations des familles dans les structures de la petite enfance sont stables.  
La prévision de recettes est de **187 000 €**.

- **Terrains de sport et rendez-vous sport** : Les recettes sont stables à **16 500 €**.

- **Garderie péri-scolaire** : La recette attendue est de **25 500 €**.(- 4 %)

- **Transport scolaire** : La prévision de recettes est de **9 000 €**. ( + 8 %)

- **Concessions de cimetières et redevances funéraires** : Le produit prévisionnel est de **15 000 €** contre 13 000 € en 2017 au vu du réalisé 2017.

- **Régie publicitaire** : le produit est estimé à **8 500 €**. (magazine de la ville)

- **La redevance Taxi "vill'âges" et de portage de repas à domicile** : Ces recettes ne seront encaissées par le budget de la ville que jusqu'au 30/03/2018. A partir du 1<sup>er</sup> avril c'est le budget du CCAS qui les prendra en charge. La prévision de ces recettes a été proratisée à 9/12<sup>e</sup> et représente 15 800 €.

A noter que les recettes du portage à domicile sont en constante progression.

- **Redevance cantine scolaire** : Les participations des familles à la restauration scolaire sont évaluées à **310 000 €** comme en 2017.

- **Redevance à caractère culturel**: 12 000 € (billetterie).

Globalement, les recettes de ce chapitre sont stables, hors recettes liées aux transferts de charge vers la métropole.

#### **4) LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Chapitre 75) 1 213 011 € représentant 9,4 % des recettes.**

La principale recette de ce chapitre est la reprise des excédents du budget annexe commerces dans le budget ville et qui concerne **la vente des ateliers relais pour 1 148 344 € et la reprise de l'excédent du Cormier Véron pour 5 667 €.**

- **Locations d'immeubles (salles, logements)** : La recette attendue est de **17 000 €** contre 20 000 € en 2017. En effet la réfection de la salle Jacques VILLERET va la rendre indisponible pendant plusieurs mois.

- **Autres produits** : Ce sont les produits perçus pour l'occupation des équipements sportifs par le lycée agricole et le collège ainsi que les remboursements de sinistres évalués à 10 000 €. Ils sont estimés à **42 000 €** contre 40 500 € en 2017. (prise en compte du remboursement des fluides des logements de fonction).

#### **5) LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE PERSONNEL (Chapitre 013) 157 560 € représentant 1,2 % des recettes.**

Ils comprennent :

- les remboursements pour maladie : 26 767 € contre 36 975 € en 2017.
- la mise à disposition de personnel syndicat mixte : 57 270 €.
- le remboursement d'un poste au restaurant scolaire par le conseil départemental : 28 000 € .
- le remboursement des agents en décharge syndicale : 38 965 € contre 49 525 € en 2017.
- le remboursement du supplément familial de traitement : 6 558 € contre 12 500 €.

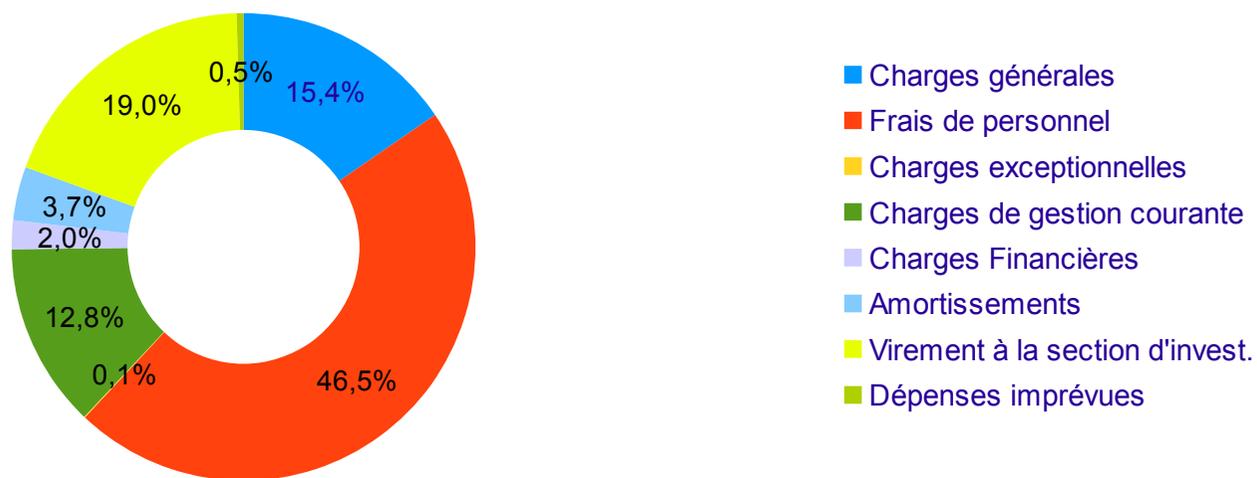
#### **2.1.2 – L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTE**

Conformément à la reprise des résultats 2017, l'excédent de fonctionnement à reporter est de **960 464,70 €.**

## 2.2. - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement				
LIBELLE	CHAPITRE	BP 2017	Proposition 2018	Évol BP/BP
Charges générales	O11	2 319 790,00 €	1 998 430,00 €	-13,9%
Frais de personnel	O12	6 091 955,00 €	6 022 729,00 €	-1,1%
Charges de gestion courante	65	1 620 261,00 €	1 655 007,00 €	2,1%
Charges Financières	66	260 000,00 €	257 400,00 €	-1,0%
Charges exceptionnelles	67	70 100,00 €	5 250,00 €	-92,5%
Atténuation de produits	014	3 500,00 €	2 100,00 €	-40,0%
<b>s/total dépenses réelles</b>		<b>10 365 606,00 €</b>	<b>9 940 916,00 €</b>	<b>-4,1%</b>
Amortissements	68	430 000,00 €	479 000,00 €	11,4%
Virement à la section d'investissement	O23	2 443 600,00 €	2 455 730,00 €	0,5%
Dépenses imprévues	O22	60 294,00 €	62 854,00 €	4,2%
<b>TOTAL</b>		<b>13 299 500,00 €</b>	<b>12 938 500,00 €</b>	<b>-2,7%</b>

Répartition des dépenses de fonctionnement



## 2.2.1 – LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 9 940 916 €

### 1°) LES CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (chapitre 011) – 1 998 430 € (-13,9%) 15,4 % des dépenses.

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la relation avec les citoyens, et soucieuse de la qualité des services à la population, un service d'achat de billetterie en ligne sera mis en place.

Ce chapitre intègre également une prévision de dépense pour la location de 6 véhicules légers afin de pallier le non renouvellement de ce type de véhicules vétustes depuis plus de 10 ans.

\* **FLUIDES** : 350 200 € hors électricité du parc d'éclairage public qui est pris en charge par la métropole pour 99 000 €, les fluides sont quasiment stables (+0,2%) en intégrant les nouveaux bâtiments et équipements (vestiaires, halle)

\* **CARBURANTS** : 41 000 € (-13 %) : politique municipale de renouvellement du parc en véhicules électriques.

\* **PRODUITS D'ENTRETIEN** : 35 650 € (-1%)

\* **FOURNITURES PETITE ENFANCE** : 14 570 €. (-21%). réajustement des fournitures de couches moins élevées que prévu.

\* **CRÉDITS SCOLAIRES** : 57 550 €.

Le budget alloué aux écoles pour les fournitures scolaires est maintenu à 37 500 €.

De plus, une somme de 7 900 € est allouée pour les classes découvertes.

Les subventions aux coopératives scolaires sont également maintenues pour 3 750 €.

Fondettes, ville amie des enfants a organisé, à l'occasion de la semaine des droits de l'enfance un spectacle jeune public gratuit pour chaque élève fondettois et a rassemblé plus de 450 enfants pour un coût de 4 500 €.

Un dictionnaire sera offert à chaque élève de CM1 et une mallette pour l'apprentissage de la lecture aux grandes sections maternelles pour 3 900 €.

\* **TRANSPORT SCOLAIRE** : Une somme de 115 700 € est postée contre 117 500 € en 2017. 69 000 € pour le ramassage scolaire, 11 000 € pour le transport vers le restaurant de la Mômérie, 5 700 € pour l'organisation des TAP. 30 000 € servent aux déplacements des élèves dans le cadre scolaire (piscines, sorties...) Il est à noter que les déplacements au sein de l'agglomération sont remboursés par la Métropole.

\* **ENTRETIEN DE BÂTIMENTS** : 69 200 €. Ces dépenses sont dorénavant éligibles au FCTVA et feront l'objet d'un remboursement de 16,404 % par l'État dans deux ans. Il s'agit de l'entretien et la maintenance des systèmes de chauffages pour 36 000 €, l'hydrocurage des réseaux pour 20 000 €, l'entretien des toitures terrasses pour 1 370 €.

\* **ENTRETIEN DES VOIES ET RÉSEAUX** : 111 200 €. Ces dépenses sont également éligibles au FCTVA depuis 2017. Elles sont limitées dorénavant à l'entretien des fossés et aux espaces verts hors voirie.

Sur ces 2 postes, c'est une somme d'environ 24 000 € que la commune récupérera en 2020.

\***FOURNITURES DE VOIRIE : 17 400 €.** Uniquement pour les chemins ruraux.

\***ENTRETIEN DU PARC AUTO : 35 000 €** sont postés pour les réparations (régie et entreprise). Cela concerne l'ensemble du parc de Fondettes y compris les véhicules transférés ; en effet ces dépenses font partie de la nouvelle convention de coopération avec la métropole (prise en charge ville et remboursement métropole). La somme identifiée métropole est de 21 000 €.

Une somme de 13 310 € est inscrite en crédit-bail pour la location longue durée des 6 véhicules électriques existants (3 kangoo, 2 C zéro et 1 Zoé).

\***CONTRATS DE PRESTATIONS : 140 133 €** contre **283 480 €** en 2017 : Cet article a été revu au vu du réalisé 2017 car les dépenses éligibles au FCTVA ne sont plus imputées ici. A noter la prise en charge par la métropole de l'entretien des bornes à incendie pour 9 000 €, d'une partie d l'entretien des vêtements du travail pour 4 285 €.

En revanche l'entretien des points d'éclairage des stades (3 000 €) et la pose et dépose des illuminations de Noël (17 500 €) sont imputés sur cet article.

Une somme de 10 000 € pour l'enlèvement des déchets et la location des vêtements de travail est postée et sera remboursée par la métropole.

\* **MAINTENANCE : 48 200 €** ascenseurs, horloges, auto-laveuses, logiciels et matériels informatiques. Une somme de 17 500 € pour la maintenance des photocopieurs est dorénavant imputée sur la location. En effet, la ville a négocié un marché de location avec l'UGAP du même montant que les anciens contrats de maintenances sur les copieurs et imprimantes achetés par la ville.

\* **AUTRES PRESTATIONS : 137 150 €** contre 144 587 € en 2017 (- 5,1 %) . Cet article ntègre notamment des diagnostics amiante pour 8 000 €, des reprises de concessions de cimetières pour 13 000 €, les reliures d'actes pour 400 €, l'utilisation du gymnase de l'ESPE pour l'ASF pour 3 800 € et pour l'école de la Guignière pour 5 250 €, l'utilisation du restaurant de l'ESPE pour l'école de la Guignière pour 13 400 €.

*Il est à noter qu'une somme de 100 000 € correspondant aux charges des compétences transférées à TMVL au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est inscrite dans ce chapitre mais sera remboursée à la ville.*

## **2°) LES FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) - 6 022 729 € (-1,1%) représentant 46,5 % des dépenses.**

En valeur, cette baisse de masse salariale est de 69 226 € que l'on peut décomposer comme suit :

- Répercussion des frais de personnel transféré à la métropole : - 53 898 €
- Transfert vers le CCAS : - 78 758 €
- Augmentation de masse salariale 2018 : + 63 430 € soit + 1%.

Les éléments pris en compte pour calculer la masse salariale prévisionnelle sont les suivants :

- Le maintien de la valeur du point.
- Le GVT (glissement vieillesse technicité) limité à 1 % pour financer les avancements d'échelons, de grades et refontes statutaires diverses.

1

## SAISON CULTURELLE CRÉATIVE



### Actions 2018



- ✓ Ouverture d'une billetterie en ligne
- ✓ Encourager la culture en s'ouvrant en 2018 à la jeunesse à travers la musique classique
- ✓ Développer la saison culturelle avec le soutien de la Région Centre Val de Loire

2

## SE RESTAURER SAINEMENT



### Actions 2018



- ✓ Atteindre 50 % de bio dans les écoles de la ville et dans nos crèches au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- ✓ Sensibiliser les enfants aux gaspillages alimentaires

- L'augmentation de la CSG compensée par la baisse de la cotisation sur la solidarité.
- La diminution du taux d'accident du travail : de 1,60 % à 1,47 %.
- La baisse du GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) grâce aux revalorisations des échelles de rémunération des catégories C.
- La contribution au FIPHFP (emploi des handicapés) : 3 000 €.
- La mise en place du RIFSEEP, nouveau système de régime indemnitaire : + 10 000 € pour financer la part CIA (complément indemnitaire annuel) versé au vu de l'absentéisme et de la manière de servir.
- La suppression du dispositif des CAE et emplois d'avenir : + 13 000 €.

A noter une baisse de recettes de 20 000 € soit une répercussion financière sur le budget 2018 de 33 000 €.

### **Point sur les transferts avec la métropole :**

- Les 13 agents du service infrastructures ont été transférés à la métropole le 30/12/2016. Ces agents sont remis à disposition de la ville pour l'entretien des chemins ruraux. (correspondant à 2,1 ETP) et donc 10,9 ETP pour la métropole.
- Les 15 agents (+ 3 saisonniers) du service Parcs et Jardins sont gardés par la ville mais mis à disposition de TMVL pour missions transférées à hauteur de 50 %. (9 ETP).
- Le personnel encadrant et administratif des services techniques (7 agents) gardé par la ville mais mis à disposition partiellement de l'EPCI (3,5 ETP).

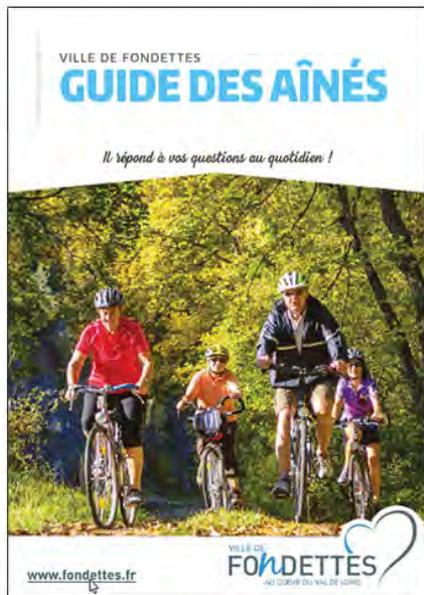
Les clés de répartition des postes entre la ville et la métropole ont été revues après un an de fonctionnement et les missions de TMVL représentent 23,4 ETP et celles de la ville 14,6 ETP pour 38 agents concernés.

Les répercussions de ces modifications sur la masse salariale sont les suivantes :

<b>Répercussion masse salariale nette</b>		
	Dépenses	Recettes
remis à dispo pour missions ville de la voirie	-53 898	
Pers. Ville mis à dispo T+ pour missions EPCI- Parcs et jardins		148 546
Pers. Ville mis à dispo T+ pour missions EPCI- Encadrants		37 595
<b>TOTAL</b>	<b>-53 898</b>	<b>186 141</b>
<b>Gain total</b>	<b>-240 039</b>	

3

## SE PRÉOCCUPER DES PLUS FRAGILES



### Actions 2018



- ✓ Création du budget autonome pour le CCAS
- ✓ Développement des ateliers seniors (permis de conduire...)
- ✓ Services civiques à l'écoute des plus fragiles
- ✓ Augmentation des créneaux horaires du Taxi Village les mercredi et vendredi de 14h à 16h30

4

## DÉVELOPPER LES STRUCTURES SPORTIVES



### Actions 2018



- ✓ Changement du tapis de saut à la perche
- ✓ Aménagement de tribunes mobiles dans le gymnase Pierre Pilorger
- ✓ Balisage de circuits de VTT
- ✓ Installation d'un défibrillateur dans les vestiaires Raymond Tournois

### **3°) LES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) - 1 655 007 € représentant 12,8 % des dépenses.**

Ce chapitre prévoit notamment :

- Les subventions versées aux associations : **592 293 €** contre 587 358 € (+0,8 %)  
La ville maintient son soutien au tissu associatif et renouvelle le fonds de soutien aux projets culturels et solidaires .Ce fonds aidera ponctuellement les projets « exceptionnels » en lien avec la culture et la solidarité. Le montant maximum sera de 800 € par projet. Le détail des subventions est joint à la note de synthèse de la commission des financements.
- La subvention versée au syndicat mixte : **307 000 €** contre 360 000 € en 2017. En effet la part de portage des repas à domicile à partir d'avril sera payée par le budget du CCAS.
- Le contingent incendie : **164 108 €** comme en 2017.
- Les postes FRMJC : **91 000 €**. La FRMJC prend en charge la perte de recette de l'État sur le poste de direction de l'Aubrière. Cette somme comprend également le financement du poste d'animateur jeunesse.
- Les participations aux syndicats intercommunaux : **17 000 €** contre 38 500 € en 2017 avec la dissolution du SIVOM, du SICA et la prise en charge par la métropole des participations pour la GEMAPI.
- La subvention versée au CCAS : **167 000 €** contre 73 000 € . Cette somme prend dorénavant en compte, en plus de la somme de 73 000 € inscrite en 2017 maintenue :
  - \* la masse salariale : 78 930 €
  - \* le portage à domicile: 11 000 €
  - \* la location du véhicule taxi vill'âge : 1 670 €
  - \* le remboursement des fluides des Tonnelles :3 000 €
- Les frais de repas achetés à l'ESPE pour l'école de la Guignière : 33 000 € comme en 2017.

### **4°) LES CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) – 257 400 € représentant 2 % des dépenses**

Ce sont les intérêts de la dette qui prennent en compte les emprunts réalisés jusqu'à fin 2017.

L'échéancier de dette intègre donc l'emprunt de 1 200 000 € contracté en 2017 pour financer la section d'investissement du budget 2016 et débloqué en 2017.

En 2017, les intérêts payés étaient de 200 245 €. Avec l'emprunt débloqué courant 2017, ils seraient de 220 000 € environ.

Une enveloppe de 37 400 € est postée afin de payer les intérêts intercalaires des emprunts 2017 et 2018 et de prévoir une augmentation des taux variables.

5

## DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ET ENCOURAGER LA LECTURE



### Actions 2018



- ✓ Faire entrer Fondettes dans l'ère du numérique
- ✓ Développement des Tableaux Numériques Interactifs
- ✓ Mise en place d'une classe mobile par école
- ✓ Un dictionnaire par élève de CM1, mallette de lecture pour les grandes sections de maternelle

6

## SENSIBILISER NOTRE JEUNESSE À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



### Action 2018



- ✓ Mise en place du critérium à la rentrée 2018 (10 classes de CM1 et CM2)
- ✓ Sensibiliser et responsabiliser les jeunes aux règles fondamentales de la sécurité routière

## **5°) LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (Chapitre 67) 7 350 € représentant 0,1% des dépenses**

Elles comprennent notamment la rente viagère du terrain de la maison de retraite.

### **2.2.2 – LES DÉPENSES D'ORDRE 2 934 730 €**

#### **1°) L'autofinancement**

L'autofinancement brut qui prend en compte le solde disponible entre les recettes et des dépenses totales de fonctionnement s'élève à **2 455 730 €** en 2018 contre 2 443 600 € en 2017.

#### **2°) Les amortissements**

Ils sont une forme d'autofinancement et correspondent aux acquisitions réalisées jusqu'en 2017. Ils sont d'un montant de **479 000 €** contre 430 000 € en 2017.

C'est donc une somme globale de 2 934 730 € qui sera basculée en investissement pour financer une partie des dépenses. Cette somme représente 19,5 % des dépenses de fonctionnement.

### **3. SECTION D'INVESTISSEMENT**

7

## SOUTENIR LE MONDE ASSOCIATIF



### Actions 2018



- ✓ Maintien de l'enveloppe des subventions à nos associations
- ✓ Création du Fonds de solidarité de développement des initiatives culturelles et sportives pour soutenir des projets d'intérêt général

8

## MAINTENIR LA FISCALITÉ



### Action 2018

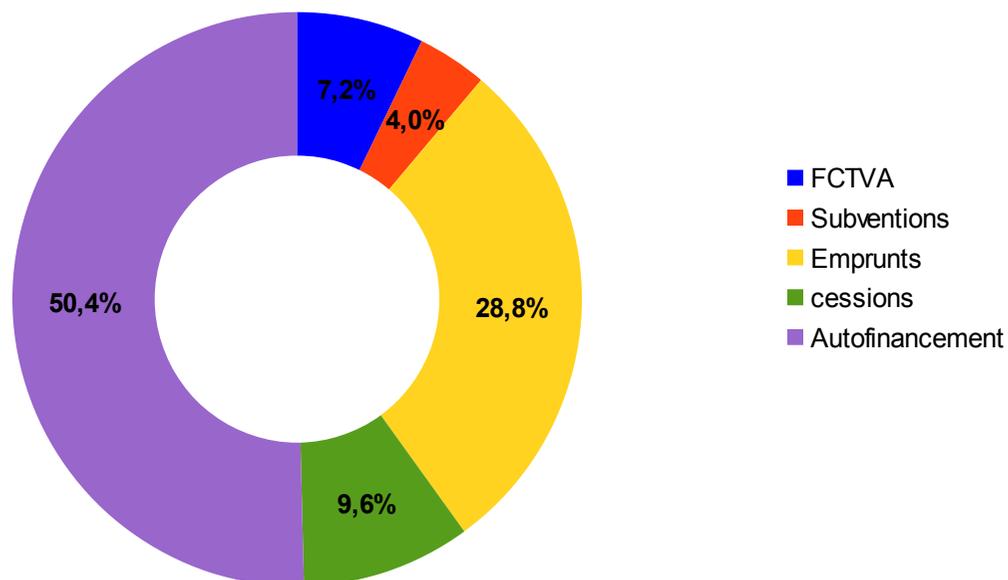


- ✓ 0 % d'augmentation des taux communaux d'impôts

### 3.1. - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	CHAPITRE	BP 2017	Proposition 2018	VARIATION
FCTVA	10	505 000,00 €	420 500,00 €	-16,73%
Subventions	13	879 966,00 €	231 470,00 €	-73,70%
Emprunts	16	373 049,00 €	1 678 300,00 €	349,89%
Autofinancement	021-28	2 873 600,00 €	2 934 730,00 €	2,13%
Reverst excédent SIVOM	10	132 205,00 €		
Cession	024	1 870 800,00 €	560 000,00 €	-70,07%
<b>TOTAL</b>		<b>6 634 620,00 €</b>	<b>5 825 000,00 €</b>	<b>-12,20%</b>

Répartition des recettes d'investissement 2018



Les recettes d'investissement, hors reports, s'élèvent à la somme de **5 825 000 €**. Elles se composent de :

#### 1°) L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement s'élève à la somme de **2 934 730 €**. Il représente 50,4 % des recettes d'investissement contre 43,3 % en 2017.

Il se compose des dotations aux amortissements pour 479 000 € et du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2 455 730 €.

9

## ENTRETIEN ET RÉNOVATION DE NOTRE PATRIMOINE



### Action 2018



- ✓ **Rénovation de la salle Jacques Villeret :**
  - mise aux normes accessibilité
  - création de vestiaires
  - équipement en sonorisation et vidéoprotection

10

## AMÉNAGEMENT DE VOIRIE



### Action 2018



- ✓ **Réaménagement de trois voiries en 2018**
  - Rue de la Bruzette
  - Rue du Vicariat, des patys et Maryse Bastié
  - Rue Etienne Jodelle et Pierre de Ronsard

## 2°) LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

En 2018, le FCTVA représente une recette de **420 500 €** contre 505 000 € en 2017 soit 7,2 % des recettes d'investissement.

## 3°) LES SUBVENTIONS

Les subventions s'élèvent à **231 470 €** et représentent 4 % des recettes d'investissement.

Elles proviennent :

- de la Métropole à hauteur de **170 550 €** au titre du fonds de concours 2018.
- de la Région à hauteur de **9 100 €** en régularisation de l'achat d'un désherbeur thermique.
- du Département pour **51 820 €** pour le jardin botanique et les parcours VTT.

## 4°) LES CESSIONS

Le projet de la vente de la Perrée pour la construction d'une maison intergénérationnelle est en cours de réflexion, un appel à projet va être lancé prochainement. Une somme de **560 000 €** est postée.

## 5°) L'EMPRUNT

Le recours à l'emprunt s'élève à **1 678 300 €**, il est limité à **28,8 % des recettes d'investissement**. Il permettra notamment de réaliser deux voiries sur 2018.

## 3.2. - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Globalement, **les opérations nouvelles d'investissement 2018 sont de 5 825 000 €.**

Elles sont répertoriées ci-après par compétence :

### **1°) LES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE- ESPACES PUBLICS DE VOIRIE- EAUX PLUVIALES - 1 090 000 €**

Ces travaux sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la compétence de la Métropole.

La somme de **1 090 000 €** correspond à une allocation compensatrice d'investissement versée à TMVL pour lui permettre de réaliser les opérations d'investissement souhaitées par le commune.

11

## CONSTRUIRE L'ESPACE AQUATIQUE MÉTROPOLITAIN



### Action 2018



✓ Participation de la ville aux équipements de la piscine sélectionnés par la municipalité :

- sauna
- jacuzzi
- solarium
- pentagliss
- terrain de beach volley
- plaine aqualudique

12

## EMBELLIR NOTRE CADRE DE VIE



### Actions 2018



✓ Création d'un jardin botanique :

- 36 arbres
- 1120 arbustes
- 900 plantes vivaces

✓ 0% de pesticide

Cette solution de prendre directement le financement des dépenses d'investissement sur la section d'investissement a été décidée conjointement entre les villes et la métropole afin de ne pas déstructurer la section de fonctionnement en prenant cette somme sur l'allocation compensatrice de TP et ainsi détériorer fortement les capacités d'autofinancement des villes.

Cette somme de 1 090 000 € est fixée pour 3 exercices budgétaires et fonctionne comme un droit de tirage qui peut être variable chaque année sans pouvoir dépasser le montant maximum de 3 270 000 € sur 3 ans.

Elle permettra notamment la réalisation d'une voirie par an comme c'est le cas depuis 2014.

Pour 2018, les travaux qui devront être financés par TMVL grâce à cette enveloppe sont :

♦ **Les opérations individualisées :**

- Espaces publics de voirie Avenue Général de Gaulle
- Travaux de voirie rue du Vicariat/Maryse Bastié
- Travaux de voirie et d'éclairage rue Jodelle/Ronsard
- Travaux de voirie rue F. Bresnier/De Gaulle

♦ **Les aménagements de voirie**

♦ **L'éclairage public**

♦ **Les enfouissements de réseaux**

♦ **Signalisation**

♦ **Bornes incendie**

## **2°) LE DÉVELOPPEMENT URBAIN : 1 326 563 €**

Au titre du développement urbain, les dépenses d'investissement sont les suivantes

- Réalisation de la Halle : 898 230 €.
- Requalification des espaces publics du cœur historique : 359 733 €
- Études : 19 200 €
- Acquisitions foncières : 44 600 €
- Extensions de réseaux : 5 000 €

## **3°) L'AMÉNAGEMENT DES GRANDS CHAMPS : 750 000 €**

Comprenant l'aménagement d'un parvis, d'un mail et d'une noue paysagère.

13

## AMÉNAGER LE CŒUR HISTORIQUE POUR EN FAIRE UN LIEU ATTRACTIF



### Actions 2018



- ✓ Création d'un cœur historique digne d'une ville de 11 000 habitants (halle, jardin botanique...)
- ✓ Doter le cœur historique d'une borne électrique

14

## ACCOMPAGNER NOS ÉCOLES AU QUOTIDIEN



### Actions 2018



- ✓ Sécurisation du parking et de l'entrée de l'école de la Guignière
- ✓ Sécurisation de la cour Françoise Dolto
- ✓ Travaux de réfection du restaurant scolaire G. Philippe

#### **4°) LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : 343 762 €**

Ils concernent les sites sportifs suivants :

- Participation options de l'espace aquatique : 153 930 € (sauna, hamman, jeux d'eau et pentagloss)
- Vestiaires stade du moulin à vent : 59 082 €.
- Eclairage du stade P. Pillorger : 35 000 €
- Arrière gymnase Pillorger : 32 000 €
- Aménagement béton désactivé vestiaires R.Tournois : 12 000 €
- Travaux espace de la Choisille (étanchéité toiture, aération squash, plomberie vestiaires T3, remise aux normes tracés terrains de badminton) : 13 470 €
- Tapis de saut à la perche : 10 300 €
- Renouvellement de matériel sportif : 10 000 €
- Tribunes mobiles 80 places gymnase P. Pillorger : 8 000 €
- Circuits VTT : 4 880 €
- Béton poreux tribunes du stade du Moulin-à-vent : 3 600 €
- Défibrillateur R. Tournois : 1 500 €

#### **5°) LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS : 143 600 €**

En 2018 la réhabilitation du site de l'Aubrière se poursuit avec l'extension et le réaménagement de la salle Jacques VILLERET pour 137 000 €. Ce projet comprend la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, le réaménagement des vestiaires, le renouvellement du parquet, de la peinture, l'éclairage en led, la vidéo projection et la sonorisation de la salle.

Ce site verra également le changement des portes pour l'accessibilité de l'association de l'Aubrière et des aménagements dans le local technique de la loge des artistes pour 6 600 €.

#### **6°) LES ÉQUIPEMENTS DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE : 173 735 €**

Il s'agit de réaliser des équipements et des améliorations dans les bâtiments scolaires suivants :

- Sécurisation du parking et de l'entrée de l'école de la Guignière : 73 800 € (aménagement parking ESPE, rampe + portail rue Inglessi, portail parking des instituteurs, clôture du talus, occultation salle de motricité).
- Sécurisation de la cour de l'école F. Dolto : 12 000 €.
- Sécurisation entrée centre de loisirs la Môme : 8 000 €.

15

## UNE ÉCOLOGIE RESPONSABLE



### Actions 2018



- ✓ Poursuivre le renouvellement du parc de la ville par des véhicules électriques
- ✓ Economie de carburant (-12 % en 2017)
- ✓ Réduction de la pollution

16

## DÉVELOPPER DES ANIMATIONS DE VILLE DE QUALITÉ



### Actions 2018



- ✓ Nouvelle édition du marché de Noël sous la halle
- ✓ Cinquième édition du Fondettes Magic Show (3000 spectateurs depuis 2014 )

- Travaux de réfection restaurant scolaire Rabelais : 7 000 €.
- Travaux G.Philipe : 8 800 € (salle RASED, étanchéité toiture).
- Classes mobiles : 36 000 € (chariot numérique de 12 tablettes par classe)
- Tableaux numérique écoles : 12 000 €
- Travaux Poupardière : 7 673 €. (portes de secours, radiateurs, volet)
- Renouvellement matériel éducatif : 6 000 €
- Renouvellement matériel Petite enfance : 2 462 €.

### **7°) LES AUTRES ÉQUIPEMENTS : 617 955 €**

Ces dépenses d'investissement sont notamment

- Études, maîtrises d'œuvre : 170 000 € (maison de la jeunesse...)
- Travaux cimetière du cœur historique : 130 000 €
- Travaux de bâtiments divers (isolation, sécurisation...) : 60 000 €
- Columbarium : 17 000 €
- Ravalement façade ouest de la Mairie : 25 000 €
- Hôtel de ville : 27 250 € (chaudière ancienne mairie, remplacement clim clim.R22 1<sup>er</sup> ét., sonorisation salle du conseil, sécurisation toiture terrasse, aménagement cuisine.
- Aménagement accueil : 56 500 € (création d'un guichet unique au service des habitants)
- Vidéo protection CTM : 12 000 €
- Matériel divers : 34 910 €
- Travaux divers : 9 350 €
- Matériel régie : 7800 €
- Matériel pour restauration CTM : 5 000 €
- Organigramme des clés : 5 000 €
- Signalétique bâtiments : 4 510 €
- Abri vélo école, parc : projet du conseil municipal des jeunes : 3 500 €

### **8°) LES PARCS ET JARDINS - ENVIRONNEMENT : 35 500 €**

Il s'agit des plantations, mobilier urbain et travaux d'aménagement des espaces verts qui restent de la compétence ville.

17

## SOUTENIR LES ACTIONS DU CMJ ET DU CME



### Actions 2018



- ✓ Participation au devoir de mémoire pour le Centenaire de la Grande Guerre le 11 novembre 2018
- ✓ Fête des enfants dans la salle de l'Aubrière (organisation CMJ)
- ✓ Soutenir les propositions du CMJ : abris de vélo dans les écoles

18

## SÉCURISER NOS BÂTIMENTS



### Actions 2018



- ✓ Poursuivre la mise en place de vidéoprotection pour protéger nos bâtiments
- ✓ Sécuriser l'entrée du centre de loisirs La Môme

## **9°) L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL : 343 885 €**

En 2018, c'est la dotation que la ville apportera pour l'équipement des services en matériel :

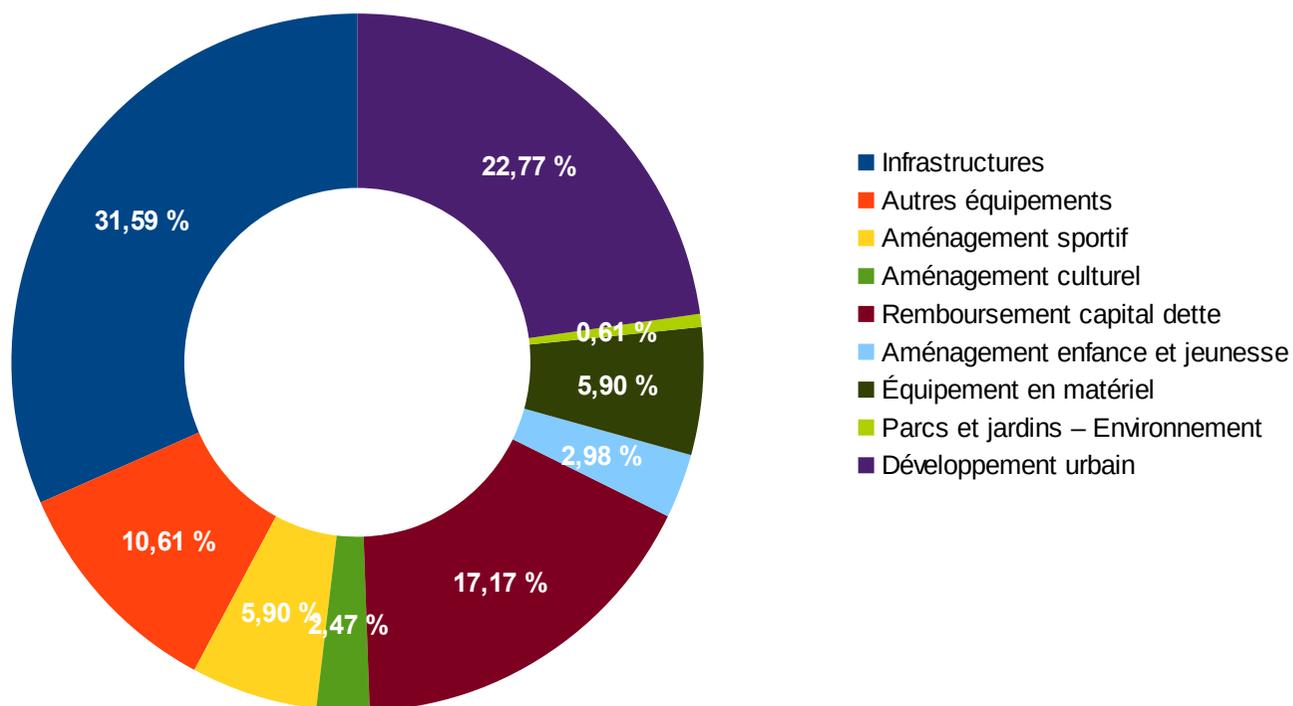
- ♦ **Vidéo-protection : 31 200 €** (réseau hertzien, Mairie, Tonnelles, gymnase, équipements sportifs)
- ♦ **Informatique : 76 000 €**
- ♦ **Bornes de recharge électrique : 5 200 €** (mairie ; CTM)
- ♦ **Matériel services techniques : 24 782 €**
- ♦ **Véhicules : 130 770 €**
- ♦ **Logistique : 21 500 €**  
Stands, Tables, Bancs, Chaises, sonorisation, grilles d'exposition, projecteurs....
- ♦ **Autres matériels : 29 933 €**
- ♦ **Les Participations : 24 500 €**  
Participation syndicat mixte de restauration.

## **10°) LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE : 1 000 000 €**

Le montant du remboursement en capital de la dette s'élèvera en 2018 à 1 000 000 € contre 1 015 000 € en 2017.

Budget Principal – Répartition des dépenses d'investissement		
Libellé	2017	Proposition 2018
Infrastructures	1 840 000,00 €	1 840 000,00 €
Autres équipements	142 950,00 €	617 955,00 €
Aménagement sportif	710 870,00 €	343 762,00 €
Aménagement culturel	155 000,00 €	143 600,00 €
Aménagement enfance et jeunesse	140 205,00 €	173 735,00 €
Équipement en matériel	309 931,00 €	343 885,00 €
Parcs et jardins – Environnement	67 600,00 €	35 500,00 €
Développement urbain	2 253 064,00 €	1 326 563,00 €
Remboursement capital dette	1 015 000,00 €	1 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 634 620,00 €</b>	<b>5 825 000,00 €</b>

Répartition des dépenses d'investissement



### 3.3. - RÉINTÉGRATION DES RÉSULTATS 2017 DANS LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En réintégrant les résultats de la section d'investissement 2017 et les restes à réaliser les montants du budget 2018 sont les suivants :

Libellé	Recettes	Dépenses
Opérations nouvelles 2018	5 784 700 €	5 784 700 €
Déficit antérieur reporté 2017		3 115 932,49 €
Restes à Réaliser 2017	1 988 584,06 €	1 287 931,87 €
Financement de la section d'invest.	2 415 280,30 €	
<b>TOTAL BUDGET 2018</b>	<b>10 188 564,36 €</b>	<b>10 188 564,36 €</b>

Le déficit d'investissement 2017 de la section d'investissement est comblé par le solde positif des restes à réaliser à hauteur de 700 652,19 € et par une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 2 415 280,30 €.

## **2<sup>EME</sup> PARTIE**

# **PRÉSENTATION DU BUDGET COMMERCES**

# **1- BALANCE DÉTAILLÉE DU BUDGET COMMERCES**

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 156 944,70 €</b>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 118 001,80 €
75 – Produits de gestion courante	17 800,00 €
7785 – Reprise excédent invest.	1 100 202 €
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>38 942,90 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 120 201,80 €</b>
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0 €
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 800 €
Amortissements	1 800 €
RAR Recettes	0,00 €
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>1 118 401,80 €</b>

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 156 944,70 €</b>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 155 144,70 €
011 – Charges à caractère général	5 800,70 €
65 – Charges de gestion générale	1 148 344,00 €
66- Charges financières	1 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	
Dépenses imprévues	
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 800 €
Amortissements	1 800 €

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 120 201,80 €</b>
Dettes financières	20 000,00 €
Excédent capitalisé	1 100 202 €
RAR Dépenses	
<b>Déficit antérieur reporté</b>	

## 2- Détail des sections

Il s'agit de l'année de clôture de ce budget car les ateliers-relais ont tous été cédés et il convient de réintégrer les produits des cessions dans le budget général comme vu précédemment.

### 2.1. La section de fonctionnement

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 Charges de gest.générale	5 801,00 €	752 Loyers	17 800,30 €
65 reversement excédent au budget ville	1 148 344,00 €	7785 Excédent d'invest.transféré	1 100 201,80 €
66 Charges financières	1 000,00 €	002 excédent antérieur	38 942,90
68 Amortissements	1 800,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 156 945,00 €</b>		<b>1 156 945,00 €</b>

### RECETTES

Les recettes liées aux loyers sont limitées cette année au loyer de la poste pour 17 800 €. L'an prochain cette activité sera réintégrée dans le budget ville.

L'excédent antérieur reporté est de 38 924,90 €.

### DÉPENSES

Les principales dépenses sont :

- L'activité commerciale dans le cœur historique pour dynamiser le commerces : 5 801 €.
- Le solde des intérêts et le remboursement du dernier prêt par anticipation : 1 000 €
- Les amortissements : 1 800 €.
- Le reversement de l'excédent comprenant pour 1 030 000 € la vente des ateliers relais.

## 2.2- La section d'investissement

<b>Section d'Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
1068- Exc.fonct.capitalisé	1 100 201,80 €	001 Excédent antérieur	1 118 401,80 €
16- Remb. Dette	20 000,00 €	040 Amortissements	1 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 120 201,80 €</b>		<b>1 120 201,80 €</b>

Les recettes comprennent :

- les amortissements pour 1 800 €
- l'excédent antérieur de 1 118 401,80 €

Les dépenses comprennent :

- le remboursement en capital de la dette en totalité pour 20 000 €
- la capitalisation de l'excédent d'investissement pour le basculer en fonctionnement avant sa réintégration dans le budget ville.

## **3<sup>EME</sup> PARTIE**

# **PRÉSENTATION DU BUDGET CORMIER VERON**

# PRÉSENTATION DU BUDGET CORMIER VERON

Ce budget , créé pour la vente des 4 parcelles du cormier Véron conformément à la réglementation sera clôturé en 2018 avec la reprise de l'excédent de la section de fonctionnement vers le budget de la ville

## I - Section de Fonctionnement

En 2018, il convient de poster la vente de la dernière parcelle pour 120 106 € et d'intégrer l'excédent antérieur de 5 666,98 €.

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6522 Reversement excédent	5 666,98 €	002 Excédent antérieur	5 666,98 €

## **4<sup>EME</sup> PARTIE**

# **PRÉSENTATION DU BUDGET GARREAU**

# PRÉSENTATION DU BUDGET GARREAU

Ce budget a été créé pour l'aménagement et la vente du terrain au lieu-dit « Garreau » découpé en 3 lots.

## 1- Section de Fonctionnement

En 2018, il convient de poster la vente des parcelles pour 363 089,58 € et les travaux de viabilisation pour 50 000 € ainsi que l'intégration dans les stocks de la valorisation des travaux de viabilisation pour 50 000 €.

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
71355 Stocks de terrain	363 090 €	7015 Vente de terrains	318 333 €
022 dépenses imprévues	7 533 €	7133 stocks de terrains	52 290 €
<b>TOTAL</b>	<b>370 623 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>370 623 €</b>

## 2- Section d'Investissement

En dépenses d'investissement, il convient de poster le remboursement de l'avance du budget principal faite en 2016 d'un montant de 310 800 € et la variation des stocks lors de la vente.

Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
168748 Avance	310 800 €	3555 Stocks de terrains	363 090 €
3355 stock de terrains	52 290 €		
<b>TOTAL</b>	<b>363 090 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>363 090 €</b>